

**RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU  
PROGRAMME RÉGIONAL D'OBSERVATEURS DE L'ICCAT (ROP) POUR LES TRANSBORDEMENTS 2015/16**  
(Secrétariat de l'ICCAT)

## Introduction

En vertu des dispositions de la *Recommandation de l'ICCAT établissant un programme pour le transbordement* [Rec. 12-06], tous les transbordements en mer sont interdits, sauf en ce qui concerne les grands palangriers thoniers (LSPLV) qui peuvent seulement procéder à des transbordements sous réserve d'une série de dispositions, notamment l'exigence d'avoir un observateur à bord des navires de charge qui reçoivent le transbordement, lequel doit être placé à bord par le Secrétariat.

Le ROP-Transbordement est actuellement mis en œuvre par un consortium comprenant Marine Resources Assessment Group Ltd (MRAG) et Capricorn Fisheries Monitoring, (CapFish), dans le cadre d'un contrat signé le 23 avril 2007. Depuis lors, ce contrat a été annuellement renouvelé le 23 avril de chaque année. Le programme est financé par les Parties contractantes ou Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (CPC) y participant. Le Belize, la Chine, la Côte d'Ivoire, le Japon, la Corée, les Philippines, Saint Vincent et les Grenadines et le Taipei chinois ont participé au ROP-transbordement jusqu'au mois d'avril 2016. Les Philippines se sont retirées du programme tandis que la Côte d'Ivoire et Saint Vincent et les Grenadines s'y sont inscrits.

## Mise en œuvre et opération

Des informations détaillées sur les aspects opérationnels du programme sont présentées dans le rapport soumis par le consortium chargé de la mise en œuvre, qui se trouve à l'**Appendice 1**.

Les cas de non-application potentielle sont désormais directement envoyés par le consortium aux CPC (en ajoutant le Secrétariat en copie). Ces cas, ainsi que les réponses apportées par les CPC, sont présentés dans le document qui se trouve à l'Appendice 1 du **COC-305/2016**. Depuis l'entrée en vigueur de la Rec. 12-06, les rapports des observateurs contiennent une rubrique consacrée à l'inspection des LSPLV lorsque cela s'avère pertinent. Les rapports d'observateurs reçus avant le 1<sup>er</sup> octobre 2016 sont disponibles sur le site web de l'ICCAT, à : <http://iccat.int/Documents/Comply/transshipmentreports.pdf>

## Coopération avec d'autres ORGP thonières

Le Secrétariat continue à mettre en œuvre la partie du programme d'observateurs correspondant au thon rouge de l'océan Atlantique Sud pour le compte de CCSBT, sachant que le thon rouge du Sud est également une espèce relevant de l'ICCAT et qu'elle est déjà couverte par le Programme de l'ICCAT. Un nouveau protocole d'entente a été signé en 2015 avec la CCSBT afin d'incorporer les actualisations de la recommandation. Le protocole d'entente signé avec la CTOI en vue d'établir un pool commun d'observateurs qui pourraient demeurer à bord des navires de charge qui opèrent à la fois dans l'océan Atlantique et dans l'océan Indien au cours de la même sortie reste en vigueur.

## Résultats à ce jour

Depuis le lancement du Programme, 187 demandes de déploiements d'observateurs ont été reçues, même si quatre demandes ont été annulées. Conformément aux exigences de la Rec. 12-06, les rapports d'observateurs sont désormais publiés sur le site web de l'ICCAT et les sections pertinentes sont occultées à des fins de confidentialité. Au 1<sup>er</sup> octobre 2016, 290.276,2 t de poissons et de produits de poisson avaient été déclarées comme ayant été transbordées en mer dans le cadre du programme depuis son lancement, mais ce chiffre inclut le transbordement d'espèces ne relevant pas de l'ICCAT.

Le **Tableau 1** présente les quantités transbordées en 2015, conformément à ce qui a été déclaré par l'intermédiaire du consortium chargé de la mise en œuvre du ROP. Quelques divergences de ventilations et/ou de totaux existent entre les rapports annuels de transbordement des CPC et la base de données fournie par le consortium.

Tableau 1. Quantités transbordées en 2015 par CPC et espèces principales.

Année	Pavillon de pêche	Code espèce	Product Type (t)										Total	
			Poids manipulé	Eviscéré et sans branchies	Numéro	Filets	Poids vif t	Ailerons de requins	Poids vif	Ventrèche	Autre			
2015	Belize	BET		226									226	
		SWO	29										29	
		YFT		6									6	
	Chine, R.P.	ALB								49				49
		BET		4244			0							4244
		BLM	1											1
		BUM	15											15
		OIL	1											1
		OPA	1											1
		OTF	0									15		15
		PXX	1											1
		SBF		3										3
		SKH				1								1
		SSM	0							0				1
		SWO	147			3								150
		TUN		17										17
		YFT		166										166
		YOU		0										0
	Taïpei chinois	ALB		1						6				7
		BET	40	12918										12958
		BIL	4											4
		BUM	0											0
		OTF	4											4
		SWO	222	16										238
		TUN		17										17
	YFT		632							1			633	
	Japon	ALB		7						1257				1264
		BET	0	7242							1			7243
		BIL	1	4										5
		BLM	1	2										3
		BRA								1				1
		BSH	47											47
		BUK	115											115
		BUM	143	35								2		180
		COM	1							1				2
		DOL								0				0
		MAK	3			2			0					5
		MAW	0											0
		MLS	0	2										2
		OIL	9											9
		OPA	26			0						0		26
	OTF	16			4			0	0		33		53	
PXX	2									1		3		

		SAI	8								8	
		SBF		1098								1098
		SKH					2					2
		SKJ						0				0
		SMA	2			0						2
		SSM	2									2
		SSP	1									1
		SWO	291			141						432
		TUN		42							2	43
		WAH	0									0
		WHM		0								0
		YFT		2105						0		2105
		YOU	0	1								1
		Corée, Rép.	BET		493							
TUN			3								3	
YFT			17								17	
St. Vincent et les Grenadines	BET		471								471	
	SWO	3									3	
	YFT		24								24	
2015 Total		1136	29792		151	0	2	1315	3	52	32452	

En 2015, le nombre de LSPLV et de transbordements par CPC s'élevait à :

CPC	Nbre de LSPLV	Nbre total de transbordements
Japon	60	141
Taipei chinois	53	248
Chine R.P	28	71
Corée, Rep	3	7
Belize	2	6
Côte d'Ivoire	2	2
St Vincent et les Grenadines	2	9

Les rapports reçus des participants au programme, tels que requis au paragraphe 22 de la Recommandation 12-06, se trouvent à l'**Appendice 2** pour les transbordements en mer et les rapports sur les transbordements au port à l'**Appendice 3**.

Pour obtenir des informations sur les cas de non-application potentielle détectés dans le cadre du ROP-Transbordement, il convient de consulter le **COC-305/16**, Appendice 1.

Le **Tableau 2** fournit un résumé des déploiements depuis le mois d'octobre 2015.

#### Partage d'informations et guides d'identification

Le manuel du programme régional d'observateurs de l'ICCAT (transbordement) a été publié sur la page web de l'ICCAT à l'adresse suivante: [http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT\\_Observer\\_Manual.pdf](http://iccat.int/Documents/ROP/ICCAT_Observer_Manual.pdf). Les guides d'identification concernant les thonidés et les espèces apparentées surgelées, conçus par le consortium, ont été révisés par le SCRS. Ces guides seront, comme de coutume, mis à la disposition des observateurs de l'ICCAT avant le déploiement.

---

## Financement

Des informations sur le budget, les contributions et les dépenses de ce programme sont présentées dans le rapport financier du Secrétariat (**STF-202/2016**). Ce programme est financé par les contributions versées par les CPC qui participent au programme. Depuis le lancement du programme, les parts de contribution se sont fondées sur les prises historiques, étant donné qu'aucune autre information n'était disponible pour déterminer la proportion des contributions au début du programme.

Comme la Côte d'Ivoire ne participe au programme que depuis un an, il n'est pas possible d'effectuer le calcul sur la base des transbordements historiques pour les années antérieures. Toutefois, en se fondant sur les niveaux de transbordement de janvier à septembre 2016, les parts de pourcentage seraient comme suit :

CPC	Part de pourcentage *
<b>Belize</b>	0,52
<b>Chine, RP</b>	11,15
<b>Taipei chinois</b>	42,61
<b>Côte d'Ivoire **</b>	0,52
<b>Japon</b>	40,80
<b>Corée</b>	2,74
<b>St. Vincent et les Grenadines</b>	1,66
<b>TOTAL</b>	<b>100,00</b>

\* Poids total transbordé toutes espèces combinées 2014-2015

\*\* Pourcentage de participation au ROP-Transbordement 2015-16 sur la base des prises historiques car l'historique des transbordements n'est pas disponible.

Le niveau de financement requis pour 2017-2018 dépendra du nombre de déploiements prévus par les CPC participantes, du nombre de CPC participant au programme et de la question de savoir si les prix actuellement facturés par le consortium sont maintenus ou accrus. Le budget final pour la période à venir sera diffusé aux participants le plus tôt possible avant le renouvellement du contrat.

Le Secrétariat demande aux participants/au PWG de lui indiquer la façon de calculer les contributions pour les années à venir.

15 novembre 2016 (18:11)

Tableau 2. Résumé des déploiements réalisés d'octobre 2015 à octobre 2016.

Numéro de requête ICCAT	Navire de charge	Embarqué	Débarqué	Rapport/données reçu(e)s	Déclarations de transbordement reçues du navire	Date de départ de l'observateur du port d'attache	Date d'arrivée de l'observateur au port d'attache	Total des jours (voyage + en mer + débriefing)	Total des tonnes transbordées	Total des frais (voyage + déploiement) en €	Coût moyen par tonne transbordée (€)*
<b>172/15</b>	TAISEI MARU NO.15	Le Cap	Le Cap	01/10/2015	OUI	03/07/2015	29/08/2015	58	1.940,98	17.279,76	8,90
	AT000JPN00651										
<b>173/15</b>	TAISEI MARU NO.24	Le Cap	Le Cap	03/12/2015	OUI	19/08/2015	20/10/2015	63	3.081,39	18.415,09	5,98
	AT000JPN00571										
<b>174/15</b>	Ibuki	Port Louis	Port of Spain	15/01/2015	OUI	31/10/2015	06/01/2016	68	3.158,96	20.359,27	6,44
	AT000JPN00163	Avec déploiement CTOI									
<b>175/15</b>	Futagami	Le Cap	Sao Vicente	03/12/2015	OUI	19/10/2015	25/11/2015	31	743,46	10.124,69	13,62
	AT000VUT00027										
<b>176/15</b>	Chikuma	Port Louis	Port of Spain	15/03/2016	OUI	05/12/2016	10/02/2016	68	2.589,58	19.475,13	7,52
	AT000LBR00003										
<b>177/15</b>	Genta Maru	Le Cap	Singapore	07/12/2015	OUI	04/12/2015	23/02/2016	56	1.818,28	15.275,68	8,40
	AT000LBR00006										
<b>178/15</b>	TAISEI MARU NO.15	Le Cap	Le Cap	11/03/2016	OUI	16/12/2015	14/02/2016	61	2.139,34	16.639,58	7,78
	AT000VUT00019										

15 novembre 2016 (18:11)

<b>179/15</b>	Chitose AT000SGP00001	Walvis Bay	Colon/Panama	31/03/2016	OUI	27/01/2016	26/03/2016	60	2.829,07	17.577,47	6,21
<b>180/16</b>	Victoria II AT000LBR00008	Le Cap	Singapore	03/06/2016	OUI	07/02/2016	03/05/2016	87	1.320,37	26.164,20	19,82
<b>181/16</b>	TAISEI MARU NO.24 AT000JPN00571	Le Cap	Le Cap	19/05/2016	OUI	23/02/2016	09/05/2016	67	3.116,04	18.276,26	5,87
<b>182/16</b>	Futagami AT000LBR00016	Le Cap	Le Cap	30/05/2016	OUI	08/04/2016	30/05/2016	45	1.045,78	12.275,10	11,74
<b>183/16</b>	Gentamaru AT000LBR00006	Le Cap	Le Cap	12/07/2016	OUI	05/05/2016	29/06/2016	55	2.265,64	15.002,90	6,62
<b>184/16</b>	Chikuma AT000LBR00003	Panama City	Singapore	09/05/2016	OUI	24/05/2016	25/07/2016	62,5	2949,47	19.000,40	6,44
<b>185/16</b>	TAISEI MARU NO.15 AT000JPN00651	Le Cap	Le Cap	24/05/2016	OUI	09/06/2016	06/08/2016	59	1803,86	16711,21	9,26
<b>** 186/16</b>	Victoria II AT000LBR00008	Le Cap	Le Cap	07/07/2016	OUI						
<b>187/16</b>	SHOTA MARU AT000LBR00022	Le Cap	Singapore	09/05/2016	OUI	10/08/2016 25/07/2016 (debriefing)	29/09/2016	47	1077,26	15.786,75	14,65

\* À l'exception des dépenses de formation, de matériel et du Secrétariat.

\*\* Aucun « rapport final » reçu à cette date.

15 novembre 2016 (18:11)

## TRANSBORDEMENT AU PORT

L'Appendice 3 contient les rapports de transbordement en mer. Le **Tableau 3** ci-dessous présente un résumé des informations reçues.

**Tableau 3.** Rapports sur les transbordements au port reçus (informations disponibles au 16 octobre 2016).

<i>TRANSBORDEMENT AU PORT</i>			
<i>Albanie</i>	Aucune information	<i>Mexique</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Algérie</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Namibie</i>	<b>Non applicable</b>
<i>Angola</i>	Aucune information	<i>Nicaragua</i>	Aucune information
<i>Barbade</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Nigeria</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Belize</i>	<i>Reçu</i>	<i>Norvège</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Brésil</i>	Aucune information	<i>Panama</i>	<i>Reçu</i>
<i>Canada</i>	Aucune information	<i>Philippines</i>	<i>Reçu</i>
<i>Cap-Vert</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Russie</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Chine</i>	<i>Reçu</i>	<i>Sao Tome</i>	Aucune information
<i>Côte d'Ivoire</i>	Aucune information	<i>Sénégal</i>	<i>Non disponible</i>
<i>Curaçao</i>	<i>Reçu</i>	<i>Sierra Leone</i>	Aucune information
<i>Égypte</i>	Aucune information	<i>Afrique du Sud</i>	Aucune information
<i>Guinée équatoriale</i>	Aucune information	<i>SVG</i>	Aucune information
<i>République du Salvador</i>	<i>Reçu</i>	<i>Syrie</i>	Aucune information
<i>UE</i>	<i>Reçu (Malte)</i>	<i>Trinidad &amp; Tobago</i>	<i>Non applicable</i>
<i>France (SPM)</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Tunisie</i>	Aucune information
<i>Gabon</i>	Aucune information	<i>Turquie</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Ghana</i>	<i>Reçu</i>	<i>Uruguay</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Rép.de Guinée</i>	Aucune information	<i>RU-TO</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Guatemala</i>	Aucune information	<i>États-Unis</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Honduras</i>	Aucune information	<i>Vanuatu</i>	<i>Non disponible</i>
<i>Islande</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Venezuela</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Japon</i>	<i>Reçu</i>	<i>Bolivie</i>	Aucune information
<i>Corée</i>	<i>Reçu</i>	<i>Taipei chinois</i>	<i>Reçu</i>
<i>Liberia</i>	Aucune information	<i>Guyana</i>	Aucune information
<i>Libye</i>	<i>Non applicable</i>	<i>Suriname</i>	<i>Non applicable</i>
<i>Maroc</i>	<b>Non applicable</b>		
<i>Mauritanie</i>	Aucune information		

Aucune information - Aucun rapport reçu et le Secrétariat ne sait pas si cette exigence est applicable.

Non reçu - La CPC a déclaré que l'exigence était applicable mais le rapport n'a pas été reçu.

Non applicable. La CPC a indiqué au Secrétariat que cette exigence de déclaration n'était pas applicable ou que ces transbordements n'avaient pas eu lieu en 2014. Les caractères gras indiquent que l'information a été déclarée mais d'autres rapports indiquent une possible activité de transbordement au port.

Reçu - Rapport reçu de la CPC.